



SPACE 2025 - RENNES

Du 15 au 19 Septembre 2025

[Concours BLOND le Mardi 16/09 de 09h00 à 10h00]

R E G L E M E N T

CONDITIONS D'ADMISSION AU CONCOURS

1) Ne pourront participer au concours que les éleveurs :

- Originaires de la section **OUEST** de l'Association Française des éleveurs du Livre Généalogique de la race Blonde d'Aquitaine représentant les régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie-Centre Val de Loire-Ile de France.
- Adhérents au Contrôle de Performances en formule VA4/VAE/VPS
- Les élevages à jour de leurs cotisations 2024.

2) Ne pourront participer au concours que :

- Les mâles de **plus de 18 mois** ayant TROIS générations d'ascendants confirmés au Livre Généalogique
- Les femelles de **plus de 2 ans** ayant DEUX générations d'ascendants confirmés au Livre Généalogique
- Les animaux présents dans l'élevage exposant 3 mois avant le concours (15 juin).

3) Les animaux inscrits doivent présenter obligatoirement :

→ Pour les Femelles Adultes

- Avoir un index de valeur maternelle propre **IVMAT $\geq$ 100**. Femelle Sans Index Propre : index ISEV ou IVMAT sur ascendance $\geq$ 100.
- Sur l'index propre de l'animal (*IVMAT*)
Si $98 \leq \text{index de l'animal} \leq 100$
 - **Si ISU $\geq$ 105, Admis**
 - **Si ISU $<$ 105, Refusé**
 - Si Absence ISU et Age $\leq$ 48 mois, et index ISEV ou IVMAT sur ascendance $\geq$ 100, Admis
- Sur l'index propre de l'animal (*IVMAT*)
Si Index de l'animal $<$ 98
 - **Si ISU Connu, Refusé**
 - Si Absence ISU et Age $\leq$ 48 mois, et index ISEV ou IVMAT sur ascendance $\geq$ 100, Admis
- Pour celles ayant vêlé au moins une fois :
 - × Avoir un âge au premier vêlage maximum de **38 mois si nées avant 01/09/2015 et 36 mois si nées après cette date.**
 - × Avoir un intervalle vêlage-vêlage moyen inférieur à **400 jours.**

Toutefois, peuvent également participer les femelles qui auraient un **IVV supérieur à 400 jours**, si :

- | | | |
|----------------------|---|--------------------------------|
| • âgées de 4 à 5 ans | ⇒ | elles ont vêlé au moins 2 fois |
| • âgées de 5 à 6 ans | ⇒ | elles ont vêlé au moins 3 fois |
| • âgées de 6 à 7 ans | ⇒ | elles ont vêlé au moins 4 fois |
| • âgées de 7 à 8 ans | ⇒ | elles ont vêlé au moins 5 fois |
| • âgées de 8 à 9 ans | ⇒ | elles ont vêlé au moins 6 fois |

- âgées de 9 à 10 ans ⇒ elles ont vêlé au moins 7 fois

Seules les femelles ayant **au maximum 1 avortement** peuvent prendre part au présent concours et elles **ne doivent pas avoir subi de césarienne durant leur carrière.**

De même seules les femelles ayant vêlé durant les 18 derniers mois peuvent participer.

→ Pour les Mâles

- Pour les taureaux déjà connus sur descendance avoir un index au sevrage **ISEVR $\geq$ 100**
- Taureau Sans Index Propre : index ISEV ou IVMAT sur ascendance $\geq$ 100
- Sur l'index propre de l'animal (*ISEVR*)
Si $98 \leq \text{index de l'animal} \leq 100$
 - Si ISU $\geq$ 105, Admis
 - Si ISU $<$ 105, Refuse
 - Si Absence ISU et Age $\leq$ 48 mois, et index ISEV ou IVMAT sur ascendance $\geq$ 100, Admis
- Sur l'index propre de l'animal (*ISEVR*)
Si Index de l'animal $<$ 98
 - Si ISU Connu, Refuse
 - Si Absence ISU et Age $\leq$ 48 mois, et index ISEV ou IVMAT sur ascendance $\geq$ 100, Admis

Dérogation ⇒ peuvent être inscrits, les mâles qualifiés en station.

Tous les animaux devront être dressés et habitués à marcher parfaitement au licol ; faute de quoi ils seront refusés sur le ring, une certaine discipline étant imposée par le SPACE.

DEFINITION DES SECTIONS

Dans un premier temps, et sous réserve d'une bonne répartition par section des animaux, les animaux seront affectés en 7 sections :

- **M1 : mâles âgés de 18 à 24 mois**
- **M2 : mâles âgés de 2 à 3 ans**
- **M3 : mâles âgés de plus de 3 ans**
- **F1 : femelles âgées de 2 à 3 ans**
- **F2 : femelles âgées de plus de 3 ans – NON SUITEES**
- **F3 : femelles âgées de moins de 3 ans – SUITEES (veau âgé de 7 mois maximum à la date du concours)**
- **F4 : femelles âgées de plus de 3 ans – SUITEES (veau âgé de 7 mois maximum à la date du concours)**

Compte tenu du faible effectif qui sera présent lors du SPACE (18 animaux), l'OS BLONDE D'AQUITAINE se réserve le droit de faire **une sélection des animaux** et de supprimer des sections au vu de l'offre initiale afin d'assurer une meilleure répartition entre sections.

Indépendamment des prix de section seront attribués les prix spéciaux suivants :

- **Prix de Championnat Femelle** : il sera attribué au meilleur animal des 4 sections femelles
- **Prix de Championnat Mâle** : il sera attribué au meilleur animal des 3 sections de mâles
- **Prix du MEILLEUR ANIMAL DU CONCOURS** : il sera attribué au meilleur animal du concours (2 sexes confondus)
- **Prix de Championnat de Synthèse (Prix spécial SPACE)** : il sera attribué à l'animal associant dans une note finale : une note de morphologie comptant pour 2/3 et une note d'index (IVMAT) comptant pour 1/3.

TRANSPORT – ASSURANCE

Chaque éleveur doit organiser le déplacement de ses animaux. Il lui appartient de régler directement son transporteur.

Tout exposant est responsable de ses animaux (accident, mortalité, etc...) et des dégâts éventuels qu'ils pourraient causer. En conséquence, il doit prendre toutes les dispositions qui s'imposent en la matière (**ASSURANCES**, etc.).

ENTRETIEN DES ANIMAUX

Durant ces journées, le Comité d'Organisation du concours mettra à la disposition des éleveurs, paille et fourrage nécessaires à l'entretien des animaux.

Deux jeunes personnes seront mises à disposition de notre race par le SPACE afin de veiller à la bonne tenue des allées et de la propreté des animaux notamment durant les horaires d'ouverture du salon (En aucun cas ils devront se substituer aux éleveurs pour réaliser seuls l'ensemble des soins des animaux présentés).

Tous les animaux devront être pourvus de longes en bon état et tous les taureaux devront comporter un anneau nasal.

CERTIFICAT SANITAIRE

Le certificat sanitaire sera envoyé par le Comité d'Organisation du SPACE via votre GDS respectif dans le courant du mois d'août. Une lettre d'admission et un dossier complet seront envoyés mi-août à chaque éleveur ayant des animaux retenus et portés au catalogue officiel.

France Blonde d'Aquitaine Sélection vous informera le moment venu du rétro-planning sanitaire à tenir lié à cette manifestation.

JURY

Le jury du concours est nommé par France Blonde d'Aquitaine Sélection.

TENUE

Lors du concours ou de la présentation d'animaux sur le ring, l'organisation du SPACE mettra à disposition, pour **les nouveaux éleveurs** : une Chemise ainsi qu'une Cravate à l'effigie du SPACE. Seule cette tenue sera tolérée et donnera accès au ring prévu à cet effet.

Les éleveurs, ayant déjà participé à ce concours les années précédentes, devront amener la tenue qu'ils ont en leur possession. L'accès au ring sera réservé uniquement aux éleveurs dans cette tenue.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

7 JUILLET 2025